



EHPAD Emile Clerget

Abrégé du rapport de l'évaluation externe

10/06/2015

EHPAD Emile Clerget



Cet abrégé a pour objectif de traduire la dynamique de l'évaluation externe. A cet effet, l'abrégé présente les items contenus dans la synthèse de l'évaluation externe retenus comme force et/ou faiblesse et pour lesquels il est fait des propositions ou préconisations dans le rapport d'évaluation externe.

1 La démarche d'évaluation interne*

(Exemples d'items : Modalités de mise en œuvre de la démarche d'évaluation interne, de participation des usagers, d'élaboration du plan d'amélioration continue de la qualité, de suivi des résultats ...).

La démarche d'évaluation interne	
Forces	<ul style="list-style-type: none"> • Respect du délai de production du rapport d'évaluation interne. • Utilisation d'un référentiel agréé par l'ARS • Mise en place d'une structure de pilotage. • Représentation de toutes les catégories de personnel dans les groupes de travail. • Organisation participative de la démarche sous formes de groupes de travail incluant toutes les catégories de personnel avec traçabilité du planning. • Identification de points forts et axes d'amélioration. • Construction d'un plan d'actions sur 5 ans.
Faiblesses	<ol style="list-style-type: none"> 1 Implication insuffisante des résidents, familles et intervenants extérieurs dans le cadre des travaux de l'évaluation interne. 2 Communication limitée ne permettant pas une appropriation de la démarche et des résultats de l'évaluation interne pour l'ensemble du personnel. 3 Absence de communication adaptée de la démarche et de ses résultats auprès des résidents, des familles et des intervenants extérieurs en dehors de la présentation au CVS.
Propositions/préconisations formulées par l'évaluateur externe	<ol style="list-style-type: none"> 1 Prévoir des dispositifs de recueil de l'avis des résidents, familles et intervenants extérieurs (enquêtes, questionnaires, etc.) adaptés dans la forme et le fonds aux différents destinataires spécifiques aux travaux d'évaluation interne 2 Organiser la communication de l'avancement du plan d'actions aux équipes pour faciliter l'appropriation de la démarche 3 Organiser une large restitution des résultats de l'évaluation auprès des usagers, des familles, des intervenants extérieurs, et du personnel à travers des supports adaptés à chaque destinataire au-delà du recueil de l'avis et de l'information du CVS

* pour les services à la personne (SAP) agréés, cette rubrique correspond aux points investigués dans le cadre du cahier des charges de l'agrément

2 La prise en compte des Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles publiées par L'ANESM relatives à l'ESSMS

(Exemples d'items : Modalités d'appropriation des recommandations, mobilisations des recommandations en fonction des sujets traités,...).

Les modalités de prise en compte des RBPP publiées par l'Anesm	
Forces	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre d'une démarche qualité dans l'esprit des RBPP publiées par l'ANESM.
Faiblesses	<ul style="list-style-type: none"> • Absence d'identification des RBPP pertinentes et prioritaires pour l'EHPAD. • Absence d'évaluation des pratiques de l'établissement en référence aux RBPP publiées par l'ANESM.
Propositions/préconisations formulées par l'évaluateur externe	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les RBPP publiées par l'ANESM pertinentes et prioritaires pour l'établissement en lien avec les axes d'amélioration définis au plan d'actions. • Organiser l'analyse des pratiques de l'établissement en référence aux RBPP publiées par l'ANESM.

3 Les conditions d'élaboration, de mise en œuvre et d'actualisation du projet d'établissement ou de service et l'organisation de la qualité de la prise en charge ou de l'accompagnement des usagers

(Exemples d'items : Caractérisation de la population accompagnée; modalités de formalisation et d'actualisation du projet d'établissement ou de service ; adaptation de l'offre des activités et des prestations à la population accompagnée ; ...).

Le projet d'établissement : actualisation et pertinence au regard des missions de l'ESSMS. Déclinaison de l'objectif central en objectifs opérationnels adaptés aux missions	
Forces	le projet d'établissement du CHAN intégrant tous les volets nécessaires à l'élaboration d'un projet d'établissement ou de service constitue la base à la

	déclinaison des projets d'établissements ou de services qui le compose.
Faiblesses	Absence de projet d'établissement ou de service propre à l'EHPAD Emile Clerget.
Propositions/préconisations formulées par l'évaluateur externe	Rédiger un projet d'établissement ou de service propre à l'EHPAD Emile Clerget déterminant les modalités de son individualisation fonctionnelle et budgétaire pour une durée de 5 ans, par application des articles L.311-8 et L.315-3 du CASF et de la RBPP de l'ANESM <i>Elaboration, rédaction et animation du projet d'établissement ou de service.</i>

L'adaptation entre objectif central de l'ESSMS et les ressources humaines, financières et matérielles mobilisées et celles de son territoire	
Forces	<ul style="list-style-type: none"> • Configuration des locaux adaptée aux besoins de la population accueillie. • Permanence continue de professionnels rassurants • Permanence continue de l'ensemble des services par coordination avec les services supports du CHAN
Faiblesses	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de clarté des informations disponibles quant aux ressources humaines et financières, fondues dans le budget ligne E qui recouvre les deux EHPAD rattachés au CHAN
Propositions/préconisations formulées par l'évaluateur externe	<ul style="list-style-type: none"> • Structurer l'information financière selon le cadre réglementaire du compte administratif et du rapport d'activité propre à chaque structure.

L'adéquation entre les besoins de la population accompagnée et le profil des professionnels (formation initiale, compétences)	
Forces	<ul style="list-style-type: none"> • Le profil des personnels employés est en adéquation avec les besoins de la population accueillie • Le personnel employé est qualifié. • Procédure d'accompagnement des nouveaux entrants et des stagiaires. • Développement du dispositif des référents thématiques permettant l'approfondissement des compétences et leur diffusion

Faiblesses	
Propositions/préconisations formulées par l'évaluateur externe	

Les modalités d'accompagnement des professionnels dans leur prise de poste et actions (formation, réunions d'échange pluridisciplinaire, etc...) mises en oeuvre pour permettre aux professionnels d'actualiser leurs connaissances et de consolider leurs compétences	
Forces	<ul style="list-style-type: none"> • Plan de formation adapté aux spécificités de la population accueillie. • Planification et suivi régulier des formations.
Faiblesses	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de réunions d'équipes pluridisciplinaires d'échanges de pratiques en vue de leur amélioration continue
Propositions/préconisations formulées par l'évaluateur externe	<ul style="list-style-type: none"> • Au-delà de la représentation formelle des personnels dans les différentes instances du CHAN, mettre en place des réunions d'équipes pluridisciplinaires d'échanges de pratiques propres à l'EHPAD, dans le cadre de leur amélioration continue

Les dispositifs de prévention des risques psychosociaux mis en oeuvre dans l'ESSMS et les dispositifs de gestion de crise en matière de ressources humaines	
Forces	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des risques psychosociaux dans le projet social du CHAN • Permanence au CHAN d'un psychologue du travail accessible au personnel de l'EHPAD • Entretien annuel individuel conduit avec chaque membre du personnel
Faiblesses	<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion insuffisante de la politique de lutte contre les agressions, violences et maltraitements dans les documents à caractère obligatoire. • Insuffisance de réunions d'équipes pour évacuer les situations de violences et agressions et prendre en compte en amont les conséquences des risques psychosociaux

Propositions/préconisations formulées par l'évaluateur externe	<ul style="list-style-type: none"> • Expliciter la politique de lutte contre les agressions, violences et maltraitements notamment dans le projet de service spécifique à l'EHPAD et le règlement de fonctionnement
---	--

Les données (qualitatives et quantitative) disponibles au sein de l'ESSMS permettant : de caractériser le profil de la population accompagnée, de décrire les modalités d'accompagnement et d'apprécier les ressources mobilisées dans la mise en oeuvre des activités principales d'accompagnement, d'apprécier les effets de l'accompagnement pour les usagers	
Forces	<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion d'une information pertinente et à jour par le service documentation de la Direction des affaires générales du CHAN • Les informations relatives à l'utilisateur sont regroupées dans un dossier unique • Suivi d'indicateurs de la qualité des soins dans le cadre d'audits internes permettant de mesurer l'effet de l'accompagnement pour les usagers
Faiblesses	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de document d'analyse des données qualitatives et quantitatives permettant de caractériser le profil des personnes accompagnées, de décrire les modalités d'accompagnement et d'apprécier les ressources mobilisées pour l'EHPAD • Absence d'indicateurs de suivi de la qualité du projet de vie individualisé
Propositions/préconisations formulées par l'évaluateur externe	<ul style="list-style-type: none"> • La rédaction d'un PE/PS propre à l'EHPAD et son actualisation quinquennale permettrait d'avoir cette analyse pertinente disponible et à jour • A l'instar des indicateurs de la qualité des soins audités, mettre en place des indicateurs de la qualité des projets de vie individualisés.

La cohérence entre les objectifs développés dans les projets personnalisés et les objectifs opérationnels déclinés par l'ESSMS	
Forces	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un projet de vie personnalisé cohérent avec la RBPP.

Faiblesses	<ul style="list-style-type: none"> • Consentement du résident sur son projet personnalisé non formalisé. • Objectifs développés dans les projets personnalisés non déclinés dans un projet d'établissement ou de service.
Propositions/préconisations formulées par l'évaluateur externe	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir la signature du projet personnalisé par le résident afin de formaliser son consentement. • Définir les objectifs poursuivis par l'EHPAD dans un projet d'établissement ou de service.

4 L'ouverture de l'établissement ou du service sur son environnement institutionnel, géographique, socioculturel et économique

(Exemples d'items : Perception du rôle de l'établissement ou du service et de ses missions par les partenaires, formalisation des collaborations et des coopérations interinstitutionnelles ou interprofessionnelles autour et avec l'utilisateur, Prise en compte du réseau de proximité et de l'utilisation optimale des ressources du milieu, contribution aux évolutions et à la modification de l'environnement,...).

Les partenariats mis en place en externe ou en interne	
Forces	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de divers partenariats du CHAN avec des associations et des professionnels permettant d'intégrer des compétences externes et de faire entrer le monde extérieur au sein de l'établissement.
Faiblesses	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de convention dédiée à un partenariat spécifique pour les résidents de l'EHPAD
Propositions/préconisations formulées par l'évaluateur externe	<ul style="list-style-type: none"> • Développer et formaliser des partenariats spécifiquement dédiés à l'accompagnement des résidents de l'EHPAD au-delà des partenariats généraux destinés à l'ensemble des usagers du CHAN

La perception des partenaires à l'égard du rôle et des missions de l'ESSMS	
Forces	Nous n'avons pas rencontré de partenaires extérieurs nous permettant d'apprécier leur perception de l'EHPAD.
Faiblesses	
Propositions/préconisations formulées par l'évaluateur externe	

Les modalités de coordination et d'intégration des interventions des personnes extérieures à l'ESSMS autour du projet de chaque personne	
Forces	<ul style="list-style-type: none"> Des conventions sont passées afin d'intégrer des compétences externes à l'accompagnement des résidents.
Faiblesses	<ul style="list-style-type: none"> Les intervenants extérieurs ne sont pas conviés aux réunions pluridisciplinaires d'élaboration ou d'évaluation des projets de vie individualisés.
Propositions/préconisations formulées par l'évaluateur externe	<ul style="list-style-type: none"> Organisation l'information des partenaires réguliers de l'élaboration et de la mise à jour du projet de vie individualisé et l'intégration de cette information au projet personnalisé.

Les ressources mobilisées sur le territoire pour maintenir ou faciliter les liens sociaux et de citoyenneté des personnes accompagnées	
Forces	<ul style="list-style-type: none"> Animations permettant une ouverture culturelle. Organisation favorisant le maintien des liens sociaux et affectifs. Accompagnement du résident dans son rôle de citoyen.
Faiblesses	
Propositions/préconisations formulées par l'évaluateur externe	

5 Personnalisation de l'accompagnement

(Exemples d'items : capacité de l'établissement ou du service à évaluer avec les usagers leurs besoins et attentes dans le cadre du projet d'établissement ou de service en prenant en compte les interactions avec l'environnement familial et social de la personne, conditions dans lesquelles est élaboré le projet personnalisé, ...).

Outils et méthode d'observation et de recueil des attentes de l'utilisateur	
Forces	<ul style="list-style-type: none"> • Des outils de recueil des données personnalisées existent : projet personnalisé et transmissions écrites • Le recueil des données est systématique et exhaustif
Faiblesses	
Propositions/préconisations formulées par l'évaluateur externe	

Actualisation du projet personnalisé	
Forces	<ul style="list-style-type: none"> • L'actualisation des projets personnalisés est organisée.
Faiblesses	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de signature du résident ou de son représentant légal sur le projet actualisé
Propositions/préconisations formulées par l'évaluateur externe	<ul style="list-style-type: none"> • Formaliser la participation du résident à l'actualisation de son projet de vie par sa signature

Modalité d'accès de l'utilisateur aux informations le concernant	
Forces	<ul style="list-style-type: none"> • Des outils d'information existent : livret d'accueil, règlement de fonctionnement, contrat de séjour • Le livret d'accueil et le règlement de fonctionnement informent le résident sur les modalités d'accès aux informations le concernant.
Faiblesses	<ul style="list-style-type: none"> • Les outils d'information de l'utilisateur disponibles ne sont pas propres à l'EHPAD Emile Clerget (livret d'accueil, règlement de fonctionnement, contrat de séjour).

	<ul style="list-style-type: none"> • Absence d'information organisée à destination des familles sur la compréhension de la situation des résidents.
Propositions/préconisations formulées par l'évaluateur externe	<ul style="list-style-type: none"> • Individualiser les outils disponibles à l'EHPAD • Synthétiser la mention du droit d'accès à un dossier unique du résident incluant toutes les informations de son séjour en lieu et place de la mention au « dossier médical » et au « dossier administratif » • Mettre en place des réunions thématiques collectives destinées aux proches en vue de comprendre la situation des usagers.

Prise en compte de la perception, par les usagers, de l'ESSMS et de ses missions	
Forces	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'enquêtes de satisfaction et mesures correctives • Les usagers sont globalement satisfaits des prestations
Faiblesses	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de bilan global périodique des attentes non satisfaites exprimées par les usagers de l'EHPAD
Propositions/préconisations formulées par l'évaluateur externe	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un bilan des attentes non satisfaites, le diffuser aux équipes. • Organiser la discussion sur le bilan des attentes non satisfaites avec les équipes et le suivi de ce bilan pour connaître l'évolution des attentes non satisfaites.

Prise en compte des risques spécifiques aux usagers de l'ESSMS	
Forces	<ul style="list-style-type: none"> • Mutualisation des compétences sanitaires en matière de gestion des risques spécifiques du CHAN au bénéfice des résidents de l'EHPAD. • Prise en compte des risques spécifiques liés à la population accueillie (douleur, chute, escarre, nutrition, urgences, fin de vie, gestion des situations de crise) • Sécurité des locaux
Faiblesses	<ul style="list-style-type: none"> • Circuit du médicament non sécurisé avec des risques d'erreurs à toutes les étapes : <ul style="list-style-type: none"> - Les prescriptions manuscrites du médecin traitant sont tapées sur informatique par une secrétaire - Dispensation des médicaments par une IDE référente à

	<p>partir des ordonnances manuscrites (comme à domicile) ou des ordonnances recopiées sur informatiques par la secrétaire et imprimées</p> <ul style="list-style-type: none"> - La préparation des médicaments par l'IDE n'a pas de double vérification à partir des ordonnances - Les médicaments sont déblistérés la veille, impossible ensuite pour les autres IDE de savoir ce qui va être donné - Les médicaments du soir et de la nuit sont transvasés dans d'autres petits flacons plastiques au nom du résident, ce qui est encore une source d'erreur d'identification possible - Une seule IDE assure l'administration des médicaments aux 80 résidents, ce qui est un risque très important dans le circuit du médicament.
<p>Propositions/préconisations formulées par l'évaluateur externe</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sécuriser le circuit du médicament dès à présent en limitant les multiples manipulations des médicaments avant l'administration et le déblistérage anticipé.

6 L'expression et la participation individuelle et collective des usagers

(Exemples d'items : Effectivité des droits individuels et collectifs et de la participation collective des usagers, prise en compte de l'expression des usagers pour améliorer l'accompagnement...).

Mode de participation et de consultation individuelle de l'utilisateur	
<p>Forces</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un projet de vie individualisé. • Elaboration d'un contrat de séjour signé par le résident. • Présence du psychologue sur site une fois par semaine. • Déploiement d'enquêtes de satisfaction • Existence d'une boîte à suggestions à disposition des résidents et des familles
<p>Faiblesses</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le recueil du consentement du futur résident n'est pas confirmé le jour de son entrée par un entretien individuel avec le responsable de la structure • L'information sur le rôle et la définition de la personne de confiance n'est pas explicitée lors d'un entretien individuel avec le responsable de la structure le jour de • Absence de signature du projet personnalisé par le résident.

	<ul style="list-style-type: none"> • Projet personnalisé plus descriptif que prospectif • Limitation du recueil de l'avis des résidents suivant leurs capacités de réponse.
Propositions/préconisations formulées par l'évaluateur externe	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer les RBPP de l'ANESM concernant le recueil du consentement du futur résident et la personne de confiance • Formaliser par sa signature la participation du résident à l'élaboration de son projet individualisé. • Intégrer des objectifs clairs matérialisant effectivement un projet de vie au sein de la structure et la participation du résident à la détermination de ces objectifs • Consulter les RBPP de l'ANESM préconisant l'adaptation de toute forme de consultation possible y compris pour les usagers dont les capacités de réponses sont limitées.

Modalité de participation collective	
Forces	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un CVS présidé par un résident • Existence d'une commission des menus et d'une commission dégustation
Faiblesses	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de dispositif permettant de recueillir les questions et/ou suggestions des résidents et des familles en amont des réunions du CVS et de la fixation de l'ordre du jour. • Nombre de réunions du CVS inférieur au cadre réglementaire. • La diffusion des comptes rendus du CVS aux résidents par la seule voie de l'affichage n'a pas une portée suffisante pour une information efficace. • Absence de réunion de la commission <i>menus</i> depuis plus d'un an et demi.
Propositions/préconisations formulées par l'évaluateur externe	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un dispositif permettant de recueillir les questions et/ou suggestions des résidents et des familles sur l'ordre du jour. • Prévoir l'organisation de 3 réunions du CVS par an. • Prévoir des modes de diffusion des comptes rendus adaptés à leur appropriation (exemples : restitution orale dans le cadre des animations pour les usagers, restitution par voie numérique pour les familles et intervenants extérieurs.). • Réactiver la commission <i>menus</i>.

7 La garantie des droits et la politique de prévention et de gestion des risques

(Exemples d'items : Organisation de l'ESSMS pour permettre le respect de la dignité et du droit à l'intimité, prise en compte des principaux risques relatifs aux spécificités des usagers et aux conditions d'accompagnement, identifiés par l'ESSMS, dispositions mises en place, dont la formation des professionnels, pour prévenir ces risques, modes de concertation, traitement des faits de maltraitance,...).

Organisation de l'ESSMS pour garantir le respect de la dignité et intimité de l'utilisateur	
Forces	<ul style="list-style-type: none"> • Délai de résiliation du contrat de séjour à l'initiative du résident court propre au respect de sa liberté. • Respect par le personnel de ses obligations de secret professionnel et discrétion. • Aménagements visant à améliorer les liens familiaux et l'intimité. • Le fonctionnement de l'établissement respecte la liberté, l'intimité et la dignité du résident. • Les prescriptions de mesures contraignantes sont suivies.
Faiblesses	<ul style="list-style-type: none"> • Délai de préavis de résiliation du contrat de séjour à l'initiative de l'établissement trop court (30 jours), impropre au respect de sa dignité pour organiser un nouveau lieu de vie adapté. • Absence de délai de rétractation partant de la signature du contrat de séjour, impropre au respect de la liberté du résident.
Propositions/préconisations formulées par l'évaluateur externe	<ul style="list-style-type: none"> • Allonger le délai de préavis en cas de résiliation à l'initiative de l'établissement à au moins 3 mois quelle que soit la motivation de la résiliation, par application de la RBPP de l'ANESM. • Intégrer un délai de rétractation dans le contrat de séjour.

Traitement et analyse des événements indésirables	
Forces	<ul style="list-style-type: none"> • La gestion des risques organisée et suivie par la cellule qualité du CHAN prévient les événements indésirables • Des dispositifs permettent aux résidents de s'exprimer sur les événements indésirables • Déclarations d'événements indésirables faites sur informatique. • Analyse et suivi des événements indésirables par la cellule qualité du CHAN. • La procédure de signalement des situations préoccupantes existe et



	est accessible à l'ensemble des services
Faiblesses	
Propositions/préconisations formulées par l'évaluateur externe	

8 Appréciation globale de l'évaluateur externe

La qualité du service rendu aux résidents de l'EHPAD Emile Clerget est globalement satisfaisante.

Nous avons rencontré du personnel compétent et motivé et des résidents et familles satisfaits de la prise en charge.

Les locaux sont adaptés à la population accueillie.

L'encadrement coordonne de façon satisfaisante l'organisation du service et la gestion de l'amélioration de la qualité, notamment avec l'organisation d'audit d'indicateurs de qualité des soins. Les indicateurs propres au volet qualité de vie ne font pas l'objet d'un pilotage continu mais sont questionnés lors des audits EHPAD ou dans le cadre des enquêtes de satisfaction résident ou famille.

L'intégration de l'EHPAD Emile Clerget au sein du CHAN présente un avantage au bénéfice des résidents par la proximité des services sanitaires, la culture de l'amélioration continue de la qualité du milieu sanitaire, l'existence de multiples services transversaux supports de compétences externes.

Les axes d'amélioration identifiés tiennent essentiellement au revers de cet avantage : le manque d'individualisation du fonctionnement de l'EHPAD ne permettant pas de démontrer son autonomie propre : communauté d'outils non individualisés, gouvernance EHPAD intégrée à la gouvernance du CHAN ne montrant pas de périmètre d'autonomie de décision ni de gestion. Dans cette configuration, l'EHPAD Emile Clerget ne peut pas être qualifié d'établissement autonome.

Le CHAN travaille actuellement à son positionnement dans la future Communauté Hospitalière de la Nièvre.

Le positionnement des activités médico-sociales du CHAN, et notamment celui de l'EHPAD Emile Clerget, n'est pas défini dans ce schéma sanitaire.

Il apparaît opportun de mieux individualiser la gestion de l'EHPAD, tant sur le plan organisationnel, que matériel et financier, pour une meilleure lisibilité de son autonomie propre.

D'autres axes d'amélioration pour mieux caractériser l'EHPAD de lieu de vie par rapport aux services sanitaires du CHAN portent sur :

- une meilleure organisation et ou formalisation du recueil du consentement du résident dans toutes les décisions concernant son séjour
- une réflexion sur les formes d'expression de sa participation adaptées à ses capacités que le fonctionnement actuel du CVS

En conclusion, l'organisation de l'EHPAD Emile Clerget offre une prise en charge de qualité aux résidents.

9 Méthodologie de l'évaluation externe

(Exemples d'items : descriptif des outils utilisés pour conduire et mettre en œuvre la démarche, modalités d'implication des équipes (Direction et personnels), modalités d'association des usagers, nombre d'entretiens conduits, nombre de jours pour conduire l'évaluation externe, dates de début et de fin de mission ...).

Date de début de mission	2014-11-03
Date de fin de mission	2015-06-10
Nombre d'évaluateur	3
Nombre de jours facturés	8
Personnes rencontrées	Equipe pluri-disciplinaire
Modalité d'association des usagers	Face à face et Collectif

10 Commentaires de l'ESSMS sur l'évaluation externe

Commentaires de l'ESSMS

Sur le déroulement de l'évaluation externe	Sur les conclusions de l'évaluation externe
Voir commentaires de l'établissement par chapitre dans le rapport définitif	